

**Résumé de la thèse de doctorat de M. Christophe Bellon**  
**Thèse dirigée par M. Serge Berstein,**  
**professeur émérite des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris**  
**Soutenance organisée le 20 novembre 2009 à Sciences Po**

Cette thèse de doctorat est intitulée : « Délibération parlementaire et phénomène majoritaire sous la Troisième République. L'exemple d'Aristide Briand, député de la Loire (1902-1919) ». Elle a pour but l'étude du processus de décision politique en régime parlementaire. Aussi la réflexion proposée est-elle fondée, d'une part, sur ce qui constitue l'activité principale d'un tel système politique : la délibération des élus de la Nation. En effet, par l'échange libre et contradictoire d'arguments, les acteurs de la démocratie représentative participent pleinement au processus de confection de la loi, de son élaboration en commission à son vote en séance publique. Souvent, ils sont conduits à en suivre scrupuleusement l'application, fussent-ils en passer par la délibération d'un nouveau texte. En tous les cas, la discussion constitue un rite de passage. Elle est une - sinon la - condition du pouvoir, en ce sens que les élus qui parlent avant d'agir parlent surtout pour agir.

L'histoire parlementaire est aussi celle du Gouvernement représentatif, celle de la matrice décisionnelle constituée par les relations entre les Chambres et le gouvernement. Aussi, la réflexion est-elle élargie, d'autre part, à ce que la délibération parlementaire entraîne : le phénomène majoritaire, inscrit dans la « relation de majorité ». Dans un cadre contractuel, le gouvernement, en rendant compte devant les Chambres de la politique menée, vise à l'élaboration d'une majorité parlementaire au fondement de son existence politique. La majorité, en retour, choisit de lui apporter son soutien lors des votes de confiance, acte par lequel elle est aussi politiquement identifiée, comme partie prenante du processus décisionnel. Ainsi, ce dernier se dessine-t-il, d'amont en aval, de la délibération parlementaire, qui l'élabore, à la formation majoritaire, qui en est la traduction politique.

A partir des deux marqueurs que sont la délibération parlementaire et le phénomène majoritaire, le choix a été fait d'étudier le parcours de l'une des figures de la vie politique française sous la Troisième République, Aristide Briand (1862-1932). La période abordée, délimitée par les élections législatives de 1902 et de 1919, recouvre les quatre législatures durant lesquelles Briand représente le département de la Loire au Palais-Bourbon.

Les deux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle offrent à cet égard un moment particulièrement significatif des nouveaux enjeux de politique contemporaine, au moment où apparaît une classe moyenne indépendante qui se fonde dans le « modèle républicain ». C'est aussi le temps de l'installation du consensus politique en France, à l'heure de la résolution de la question religieuse, à la suite du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. C'est vrai des vingt-cinq années qui suivent, jusqu'à la crise économique de 1929, en passant par la Grande Guerre et l'Union sacrée. Habitée aux tensions politiques depuis la Révolution, la France est contrainte de s'adapter à cette nouvelle donne. Les tentatives de structuration centriste initiées par Briand, comme les oppositions qu'elles suscitent, confirment que la politique de « juste milieu » et les nouvelles formes de gouvernance qui la caractérisent, s'inscrivent progressivement au cœur des discussions et constituent souvent le préalable à tout projet. La France vit alors un moment de renouvellement de la vie politique et parlementaire, après les soubresauts de l'Affaire Dreyfus. De fait, la rénovation de la République est initiée au travers d'un mouvement de réformes des structures politiques de l'Etat, avant que le premier conflit mondial n'oblige à réorganiser les méthodes de gouvernement.